



BNP PARIBAS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Richard PONS



Délégué syndical national
07 62 32 58 07

Cédric GRENIER



Délégué syndical national adjoint
06 67 92 25 69

Julie LEQUEUX



Déléguée syndicale nationale adjointe
06 60 68 60 35

Pierre RIVIÈRE



Représentant syndical national
06 65 64 56 98

Laurent COURRIER



Représentant syndical national adjoint
06 68 05 69 06

Retrouvez l'info Cfdt
en vidéo

L'INFO VRAIE #4 !

Télétravail &
Temps partiels



TÉLÉTRAVAIL CHEZ BNP PARIBAS

La CFDT BNPP agit pour vous
et
obtient des avancées concrètes !

15 juin 2022

L'accès à la formule **2,5 jours/semaine de TT** pour plus de salariés obtenu par la CFDT BNP Paribas !

Mise en œuvre progressive à compter du 1er juillet

- ✓ Salarié(e)s de BCEF Opérations, BCEF Fonctions (sauf managers de managers) : vous pourriez désormais bénéficier de **2,5j de Télétravail/semaine**.
- ✓ Plus d'équité dans les équipes IT (sauf managers de managers) : **2,5j de TT/semaine** pour BCEF IT, comme chez IT Group.
- ✓ Plateformes et services organisés en 4S : alternance d'1,5 jour une semaine et 2,5 jours l'autre semaine.
- ✓ Agences éligibles : Les Directeurs d'agence et responsables d'équipe auront accès à la formule de TT occasionnel jusqu'à **2 jours/mois**.
- ✓ Rappel fait pour les « experts » du réseau d'agences (CFMP, CSI, CSEP...) : éligibles à la formule TT 1J/semaine quel que soit leur lieu d'affectation.



Formule 2,5j TT/semaine

INDEMNISATION & ÉQUIPEMENT

La CFDT vous rappelle que :



- Vous percevrez une indemnité de **20€/mois + Titres restaurant** par jour de TT.
- Vous pourrez bénéficier sur demande d'un **équipement matériel à domicile** (clavier, souris, 2^e écran).
- Des **fauteuils de bureaux** pourront être distribués selon les disponibilités.

TÉLÉTRAVAIL & SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

C'est bien l'action juridique en cours de la CFDT qui a contraint BNP Paribas à bouger ses lignes, en ouvrant à plus de salariés la formule 2,5j de TT/semaine.

Des salariés à temps partiel pourraient enfin bénéficier du télétravail jusqu'à 2 jours de TT/semaine (selon le % de temps de travail) !

MAIS, le choix de la formule appliquée sur un service reste à la main des Directions.

Donc, rien ne changera pour les salariés à temps partiel dont le service reste, par exemple, à 1 ou 2 jours de TT/semaine.

L'accord négocié permettait un accès équitable au télétravail, y compris pour les salariés à temps partiel.

L'ENTREPRISE NE DEVRAIT-ELLE DONC PAS, TOUT SIMPLEMENT, L'APPLIQUER ?

ET LE RÉSEAU ?

Les salariés des agences restent les grands lésés du télétravail chez BNP Paribas, qui maintient son refus de baisser la jauge d'accès des agences.

Aucune avancée pour les salariés à temps partiel.

CAF, Banques Privées et Agences non résidents : pas d'élargissement des formules de TT.

La CFDT demande, à minima, l'accès à 2 jours de TT/mois pour TOUTES les agences !